

CL/DV.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE  
ET DE LA RECHERCHE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Direction du Gaz, de l'Electricité  
et du Charbon

PARIS, le 2 Août 1974.  
24, rue de l'Université - PARIS 7ème

-----  
Service des affaires administratives  
et sociales

-----  
Le Ministre de l'Industrie et de  
la Recherche

-----  
1er Bureau

DECISION ENN. 74-9.

- à MM.- les ingénieurs en chef des ponts et chaussées  
chargés des circonscriptions électriques,  
- les chefs des arrondissements minéralogiques,  
- les directeurs départementaux de l'équipement  
chargés du contrôle des D.E.E.

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel des  
industries électriques et gazières au personnel des entreprises  
et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées.

La décision de MM. les directeurs généraux d'"Electricité de  
France" et de "Gaz de France", les circulaires et les notes de la di-  
rection du personnel d'"Electricité de France" et de "Gaz de France"  
ci-dessous énumérées ont été diffusées dans les conditions habituelles  
auprès des entreprises électriques et gazières exclues de la nationa-  
lisation ou non transférées :

- circulaire N. 74-32 (Pers. 634) du 26 juin 1974 ;
- décision N. 74-33 du 26 juin 1974 ;
- circulaire N. 74-35 du 4 juillet 1974 ;
- circulaire N. 74-36 (Pers. 635) du 15 juillet 1974 ,
- circulaire N. 74-37 du 15 juillet 1974 ;
- circulaire N. 74-38 du 16 juillet 1974 ;
- barème régional des indemnités de déplacement en date du 8 juillet  
1974 ;
- note DP. 31-52 A du 10 juillet 1974 ;
- note DP. 31-52 B du 10 juillet 1974 ;
- note DP. 33-99 du 11 juillet 1974 ;
- note DP. 35-62 du 11 juillet 1974 ;
- note DP. 23-46 du 11 juillet 1974 ;
- note DP. 33-100 du 15 juillet 1974.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la décision, les  
circulaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des en-  
treprises et exploitations électriques ou gazières non nationalisées  
qui sont soumises à l'application du statut national et je vous prie  
de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises et ex-  
ploitations non nationalisées qui relèvent de votre contrôle.

Pour le Ministre de l'Industrie et  
de la Recherche,  
Le Directeur du Gaz, de l'Electricité  
et du Charbon,

M. LEGRAND.